



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 5 octobre 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle sera étudié la demande de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	9550-1896 Québec inc.
Lot visé :	4 355 318 du cadastre du Québec
Emplacement :	24, rue Saint-Louis
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'empiètement des escaliers menant au sous-sol dans la marge avant sur une distance de 2,8 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> interdisent l'empiètement d'escaliers menant au sous-sol dans la marge avant.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 11 septembre 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière